



Photos: Serge Honthaas



La Ville de Vernier a été la première municipalité de Suisse à lancer des Contrats de Quartier (2005 : Aire – Le Lignon / 2008 : Avanchets / 2010 : Châtelaine-Balexert / 2011 : Vernier-Village) / 2015 : Libellules - Gordon-Bennett).

Le Contrat de Quartier permet à chaque habitant-e, commerçant-e et artisan-e d'un quartier de proposer des projets pour améliorer la vie quotidienne. Une fois accepté, le projet est financé par le Contrat de Quartier qui bénéficie d'un financement annuel attribué par la Ville de Vernier. Le Contrat de Quartier est une forme simplifiée mais efficace de démocratie participative.

Comment ça marche ?

Un Contrat de Quartier est géré principalement par les habitant-e-s elles/eux-mêmes. Un « *Groupe de projets* » appuyé par les coordinatrices/coordonateurs fonctionne un peu comme un comité chargé de recevoir les projets des habitant-e-s.

Le Groupe de projets est ouvert à tout-e-s les habitant-e-s du quartier ; pour devenir membre, prenez contact avec le Groupe de projets ou présentez votre candidature lors de l'assemblée de quartier annuelle.

Les coordinatrices/coordonateurs et le Groupe de projets ont notamment pour rôle principal d'aider les habitant-e-s ayant proposé une idée à la concrétiser en travaillant ensemble par exemple sur la reformulation du projet, l'élaboration du budget, l'analyse de la faisabilité, les délais, les autorisations nécessaires, etc.

Une fois que le projet est prêt, il est présenté à un « *Comité de pilotage* », composé du Maire ou d'un Conseiller administratif de la Ville de Vernier, de membres du Conseil municipal, mais aussi de représentant-e-s des habitant-e-s, des commerçant-e-s, des associations. Ce Comité de pilotage se réunit régulièrement pour examiner les projets.

Si le projet est validé, il peut démarrer immédiatement ! Vous pouvez dès lors réaliser vous-même votre projet.

Quels sont les critères pour présenter un projet ?

Pas de critères en particulier mais il faut que *les projets répondent à un intérêt collectif du quartier*. Tout ce qui renforce la cohésion sociale, la convivialité, le bien-être des habitant-e-s est le bienvenu !

Pensez à tous les éléments qui améliorent le cadre de vie ou l'habitat, créent de la convivialité, sont en lien avec l'éducation, les loisirs, les sports ou la culture, ou encore avec l'action sociale, la formation, l'insertion et l'emploi.

Quels types de projets ont été acceptés jusqu'ici dans les différents quartiers où les Contrats de Quartier existent ?

Plein de projets différents ont déjà vu le jour grâce à l'implication des habitant-e-s dans les Contrats de Quartier. En voici quelques exemples :

- ~ Installation d'un *local de musique* pour permettre aux élèves en formation musicale de répéter (Avanchets)
- ~ Un lieu calme avec encadrement pour *faire les devoirs* (Châtelaine-Balexert)
- ~ Un *Marché de Noël* pour artisans (Vernier-Village)
- ~ Des *repas intergénérationnels tous les mercredis* (Lignon) et des *repas solidaires à 6 francs* (Avanchets)
- ~ Un *festival de musique* hip-hop (Aïre)
- ~ Une *soirée jeux* pour découvrir des dizaines de jeux de société (Lignon)
- ~ L'installation d'une *main courante* (rampe) au pied d'un immeuble pour les personnes âgées (Avanchets)

Comment présente-t-on un projet ?

Il suffit de faire parvenir au « Groupe de projets » (voir les contacts au dos de ce dépliant) une description la plus détaillée possible de votre idée, quelle que soit la forme. Il existe une « Fiche Projets » si vous voulez un document pour vous aider à formuler vos propositions, le Groupe de projets vous la fournit volontiers.

Le Groupe de projets examinera ensuite quelle est la meilleure façon de rédiger et de présenter votre projet au Comité de pilotage.

En résumé

- 1 /** Vous proposez un projet pour votre quartier en communiquant des informations sur votre idée au Groupe de projets (par email ou par téléphone).
- 2 /** Le projet est examiné pour voir s'il correspond aux objectifs du Contrat de Quartier.
- 3 /** Vous passez un peu de temps en séance avec le Groupe de projets pour mieux :
 - analyser les besoins
 - contacter les partenaires (si nécessaire)
 - préparer un budget
 - planifier les détails de réalisation
- 4 /** Le projet est présenté au Comité de Pilotage pour validation.
- 5 /** Le projet est réalisé puis évalué et fait l'objet d'un bilan.

Vous avez une idée ou une envie pour améliorer la vie du quartier et vous souhaitez la concrétiser? Contactez le Contrat de Quartier!

Contacts

Contrat de Quartier Libellules - Gordon-Bennett

079 642 98 31
lgb@cqvernier.ch
www.cqvernier.ch/lgb

Local: Avenue des Libellules 16 (Espace de vie Jupiter 16 C2)
Adresse postale: Avenue des Libellules 16 - 1219 Châtelaine

Ville de Vernier
Service de la cohésion sociale
022 306 06 70
cohesion-sociale@vernier.ch
www.cqvernier.ch

Correspondance
Ville de Vernier
Contrats de Quartier
Service de la cohésion sociale
CP 520 – 1214 Vernier